

Conseil d'établissement

01/02/2024

Présents :

- Membres de la direction : M. Xavier Loustaunau, attaché de coopération éducative, Ambassade de France en Chine, M. Pascal COLLEU, proviseur du lycée français international de Pékin, M. Abdelhak FEKIH, directeur administratif et financier, Mme Vanessa PETON, directrice du primaire, Mme Virginie ARNON-TISSIER, CPE du LFIP
- Représentants des personnels : Mme Aurore Charles, Mme Lucile Mezeray, Mme Julie Gatheron Dullion, Mme Nathalie Lefeuvre, représentantes des personnels premier et second degré, M. Florian LAFORGE, représentant des personnels administratifs
- Représentants des parents d'élèves (APE): M. Laurent BOUSSELET, M. Pierre MIROCHNIKOFF,
- Représentants des élèves : Mlle Delilah Pohland, M. Aurélien Legrand
- Invités : M. Luc Payraud, consul adjoint, chef de chancellerie, M. Ludovic BODIN, conseiller des français de l'étranger, M. Franck PAJOT, conseiller des français à l'étranger

Absentes :

- Mme Li Meixingzi, représentante des parents d'élèves
- Mme Onillon Françoise, conseillère des français de l'étranger

Absences excusées : aucune

Le quorum étant atteint, 14 votants, le proviseur ouvre la séance du Conseil d'Etablissement à 17h59.
Secrétaire de séance : représentant des personnels administratifs.

- ODJ approuvé 14/14
 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'établissement extraordinaire du 7 novembre 2023
 - Calendrier scolaire 2024-2025
 - Règlement de l'usage des services informatiques
 - Voyages scolaires
 - Sécurité incendie
 - Cotisation clés
 - Rémunération des Personnels dans le cadre des ACS
 - Mise à jour du règlement financier
 - Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'établissement extraordinaire du 7 novembre 2023 sans modification-adopté 14/14

2. Calendrier scolaire 2024-2025 – adopté 11 pour, 3 abstentions

L'APE demande un allongement des vacances autour du nouvel an chinois afin d'avoir une semaine complète.

C'est un dilemme récurrent lorsque le nouvel an chinois arrive tôt dans l'année, c'est un argument understandable, mais le calendrier est lié au rythme scolaire et aussi au calendrier français. La priorité est au rythme scolaire, cadré par des textes, lorsque l'on peut trouver un bon équilibre, comme cette année, cela est fait.

La représentante du secondaire : Il ne faut pas opposer les enseignants et les parents. Les personnels ont aussi des conjoints chinois, c'est le même dilemme, mais la priorité est donnée au rythme scolaire, 8 semaines consécutives c'est très long, avec 2 fois 7 semaines de cours, il y a un bon rythme.

Le représentant des parents (APE) précise que sur le site LFIP les jours fériés comptés comme travaillés, information interne, ne doivent pas être notifiés.

Le proviseur indique que le calendrier est un calendrier scolaire et non de vacances. Une répartition équilibrée des semaines de travail doit être réalisée. La succession de 2 semaines de repos est nécessaire pour assurer un retour efficace au travail dans les classes.

3. Règlement de l'usage des services informatiques - adopté 14/14

4. Voyages scolaires :

- **Voyages avec plafond – adopté 14/14**
- **Voyages projet zone, vote de principe -adopté 13 pour, 1 contre**

Le DAF précise qu'un voyage a été annulé par un professeur (2 accompagnateurs possibles sur les 3 demandés). Il rappelle que les remboursements inférieurs à 8€ doivent être formalisés par une demande de remboursement, les montants non réclamés abondent la caisse de solidarité. Au-delà de 8€ le remboursement est automatique.

Présentation de l'ensemble des voyages, indication du prix maximum demandé aux familles.

L'APE demande si le voyage au coût de 635€ par rapport aux autres autour de 400€ a été discuté ou pas. Le DAF confirme que c'est le cas.

Le conseiller des Français de l'étranger (CFE) : Les coûts ont augmenté depuis le covid, il y a aussi le nombre d'élèves par voyage qui influe sur le prix.

La caisse de solidarité ne concerne pas que les boursiers, les familles peuvent solliciter une aide. Ils doivent en faire la demande en déposant un dossier.

L'APE : A quel moment les familles sont averties ?

Les familles sont informées par les enseignants, l'administration. Une commission se réunit pour valider les dossiers, qui sont anonymes.

La représentante du primaire : Lorsqu'une famille refuse de participer à un voyage, on essaie de comprendre et s'il s'agit d'un problème financier, on les oriente vers la caisse de solidarité.

Le DAF rappelle que lors du repas de gala du 30 mars, 100% des recettes seront reversées à la caisse de solidarité.

La représentante des élèves demande des précisions sur le contenu des voyages et les classes concernées. Il est rappelé par le conseil que le vote concerne uniquement le tarif maximum pour permettre la facturation, mais que le contenu du voyage peut évoluer une fois voté.

Concernant les projets sans montant pour pouvoir continuer à travailler avec les autres établissements, le proviseur explique qu'Ambassadeur en herbe est un projet AEFÉ et que le lycée se doit de participer à des événements AEFÉ, les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par le lycée et les familles prennent en charge le billet d'avion.

L'APE est en désaccord, dans la mesure où les élèves représentent le lycée, les familles ne devraient pas payer.

Le conseiller des Français de l'étranger insiste sur le fait que les projets sont très chronophages et rappelle qu'ils sont organisés par les professeurs, sans rémunération. Les projets AEFÉ ne sont pas obligatoires, ce sont deux choses différentes, incités par la direction, bien sûr, mais pas obligatoires, mais ces 2 types de projets restent dans l'intérêt des élèves.

L'APE : S'il y a une sélection d'élèves, c'est un peu différent.

Le DAF : Tous les frais sur place sont pris en charge par le LFIP, au Cambodge c'est 150 à 200€ par élève.

Le conseiller des Français de l'étranger fait remarquer que ce débat est intéressant, et qu'une charte des voyages pourrait être mise en place. Elle existait par le passé, il s'interroge quant à sa disparition. L'APE confirme l'importance d'une charte pour donner un cadre et précise que mettre un cadre ne veut pas dire qu'on ne peut pas en sortir. Le DAF s'engage à la retrouver et à l'adapter aux conditions actuelles.

5. Sécurité incendie – pour information

Le proviseur : Lors du contrôle incendie par les autorités chinoises, ils nous ont présenté une évolution des normes : tout l'établissement doit être équipé de gicleurs d'incendie dans les couloirs et les salles de classe. Le lycée était conforme aux règles en vigueur lors de la construction, la demande d'évolution ne peut être que progressive, et à faire par phase. La cuisine sera privilégiée. Mais il s'agit d'investissements très coûteux dont le lycée seul ne peut porter la charge.

La représentante du secondaire : C'est un budget conséquent, qui concerne la sécurité, y a-t-il des possibilités de subventions ?

Le DAF : L'AEFE peut financer jusqu'à 30%, mais ce n'est pas forcément validé. Les autorités attendent que le lycée entame des démarches.

L'APE : Tout le lycée ? En cas de modifications de la réglementation, les assurances peuvent aussi évoluer, il faut faire attention à cela.

Le Proviseur : C'est un point sur lequel il va falloir s'informer.

6. Cotisation clés

Le nombre de clés non rendues par les personnels qui quittent l'établissement est considérable et pose un problème de sécurité concernant les biens, en conséquence, la direction propose de soumettre au vote la mise en place d'une caution pour la remise des clés qui sera rendue lorsqu'un personnel quitte le lycée. Les représentants des personnels soulignent que c'est un fait rare, peut-être plus fréquent ces dernières années en raison des années de confinement lié à la pandémie de Covid et au départ parfois précipité de certains. Le CFE s'interroge et précise qu'il s'agit d'une

question interne, à discuter dans le cadre du dialogue social avec les représentants des personnels. La direction en tient compte et ce point sera traité lors d'une de ces convocations.

7. Rémunération des personnels dans le cadre des ACS – adopté 14/14

Les personnels sont payés en heures péri-éducatives normalement sur service fait. Afin que l'ensemble des personnels dans le cadre des ACS soit payé sur les mêmes bases horaires, Le taux appliqué est ajusté en conséquence.

8. Mise à jour du règlement financier – adopté 8 pour, 0 contre, 6 abstentions

La direction informe que lors des 3 jours de fermeture en décembre, décidés par les autorités chinoises, un parent a demandé à être remboursé, selon le règlement financier, mais précise que toutefois, les prestataires (restauration et transport scolaire) ont bien été payés. La direction a décidé de respecter ce règlement et de rembourser l'ensemble des parents. Cela représente 20 000€. A partir de septembre, le règlement financier sera modifié et indiquera qu'en cas de fermeture pour des raisons indépendantes de l'établissement supérieure à 10 jours ouvrés le remboursement sera automatique.

Réaction du CFE qui s'étonne que cette décision ne soit pas mise au vote, même pour avis, car le budget est toujours voté pour avis. Cela a toujours été fait ainsi.

Le DAF rappelle que même en cas d'avis défavorable, cette décision sera actée, car il n'y a pas d'obligation de la faire voter. Dans le respect du règlement financier, on ne peut laisser le lycée en état de fragilisation.

Le proviseur indique que la situation financière de l'établissement nécessite de corriger ce point mais concède qu'il est utile d'obtenir un avis du CE.

Questions diverses

- **Les représentants des personnels demandent à ce que soit justifié avec un détail financier détaillé, le refus des projets proposés.**

Le DAF explique qu'il n'a pas à donner de justification, ni aux parents, ni aux personnels, sauf auprès de sa hiérarchie.

La représentante du primaire intervient pour demander non une justification mais bien une explication du détail financier pour comprendre les choix qui ont été faits sur les projets.

Le DAF présente les dépenses pédagogiques, 162 300€ (150 000€ N-1), il y a une marge de manœuvre sur les commandes SOFIP dont une partie peut être réalisée en Chine. Il y a un problème interne concernant les bons de commandes, il faut vérifier si on a déjà ou pas le matériel, cela prend du temps mais c'est important. En septembre un point sera fait pour évoquer les marges de manœuvre obtenues, marges qui seront réallouées à la pédagogie.

L'APE : La vraie question est comment peut-on avoir plus d'élèves.

La représentante du secondaire : Dans le tableau présenté que mettez-vous derrière autres dépenses ?

Le DAF : Il s'agit du matériel, des commandes, la quinzaine des arts...

Le CFE : Le budget a toujours été dans ces chiffres-là. La question c'est pourquoi des projets sont refusés alors qu'ils ne l'étaient pas avant ? Si on refuse un projet important à 3000€, c'est ça la vraie question. L'arbitrage sur les projets ? Il y a quelques années ces débats n'avaient pas lieu car c'était transparent. L'image de l'établissement est en jeu. Il y a une attente des parents.

Le DAF : Il y a la liberté pédagogique et la liberté budgétaire. C'est transparent, arbitré par la direction.

La représentante du secondaire : Qu'est-ce qui empêche qu'on soit associé et vous arbitrez, ce qui éviterait ces débats.

Le proviseur : Dans l'enveloppe budgétaire dédiée à la pédagogie, j'ai souhaité que 20000€ soient réservés pour le prochain proviseur afin de lui donner une marge de manœuvre sur les projets éducatifs de fin d'année.

La représentante du primaire : On nous a demandé de faire des projets, on en a fait beaucoup, et les projets avec intervenants ont été refusés, 3 sur 4 en cycle 3 et deux en maternelle. Comment les 50000€ sont dépensés alors ?

La représentante du secondaire : Est-ce envisageable de nous associer, on n'a pas de vision d'ensemble, si on est associé, on peut faire des concessions entre personnels, il y aura moins de frustration.

Le proviseur : C'est nous qui devons décider et réaliser les arbitrages. L'enveloppe accordée au primaire a été calculé en proportion des effectifs du primaire. On ne peut dépasser plus que ce qu'il y a dans cette enveloppe.

Le CFE remarque qu'à aucun moment le rôle de décideur n'a été remis en cause, mais qu'il y a une frustration soumise à un arbitrage. Cela est regrettable, et crée des problèmes alors que sans remettre en cause le pouvoir décisionnaire de la direction, il devrait y avoir plus de transparence.

Le DAF : Transparence, je peux l'entendre. Le budget est présenté aux parents et aux représentants. Qu'est-ce qui empêche les collègues de se concerter ?

L'APE : Il faut qu'ils connaissent la dépense globale, et après, arbitrage par le DAF ; mais au moins il y a une participation et moins de frustration.

La représentante du primaire : Il y a de la frustration, car sur le projet retenu, sans concertation, ce n'est pas celui que l'on aurait priorisé.

Le proviseur précise que le projet choisi est en lien avec l'année Olympique ce qui arrive rarement.

La représentante du secondaire : Pourquoi pas de gestion concertée ? A-t-on abandonné la gestion concertée ? Vous ne faites pas confiance, on n'a plus de temps de concertation qui permettrait de faire des choix raisonnés. Pourquoi changer quelque chose qui fonctionne ?

Le DAF : On se doit d'identifier des projets particuliers, projets inter niveaux/inter discipline. Des projets qui permettent de concentrer le maximum de classes, d'élèves.

Le proviseur : Il y a des marges de manœuvres sur le matériel et les consommables. Une gestion plus réfléchie des consommables utilisés, des achats plus locaux sont des sources d'économie qui profiteront aux projets.

- **Question sur les sacs lourds (avec problématique différente primaire collège/lycée)**

La CPE : De plus en plus d'élèves laissent leur cartable n'importe où, et il y a des problèmes de vols. La préconisation, c'est que les casiers peuvent accueillir les cartables. C'est un rappel, un casier ça sert à mettre les affaires scolaires. On a analysé un cartable de 6ème chaque jour, les élèves ont souvent des cartables avec 4 cahiers plus 4 manuels par jour.

Le proviseur : Le problème, pour certains élèves c'est que, le cartable n'est jamais vidé en fonction des EDT. Les élèves transportent l'ensemble des matériels de la semaine tous les jours.

La représentante des élèves : Des casiers sont dehors, l'hiver, c'est compliqué... A force, les élèves n'ont plus de motivation et au final ils ne les utilisent pas.

L'APE : Au moins les pochettes de langues (primaire), les laisser en classe.

Le représentant des élèves : Les manuels scolaires à la maison, ça ne sert à rien, pourquoi ne pas les laisser en classe ?

Le proviseur : Cela ne peut pas fonctionner tout le temps. L'usage du manuel dépend de l'organisation pédagogique des enseignants qui peut varier d'un enseignant à un autre.

La représentante des élèves : Mais quand ça marche, ça marche très bien !

Le proviseur : On va faire un point.

La représentante des élèves : Est-ce possible d'avoir plus de manuel numérique ?

La représentante du secondaire : L'avantage en fonction des matières n'est pas toujours systématique.

- **Pourriez-vous partager vos réflexions sur l'évolution du nombre d'élèves, les changements dans la démographie de ces élèves et les dispositifs d'accompagnements prévus (FLE...)**

Il est peu probable que cela change pour 2024-2025. La direction espère un mieux à partir de 2025-2026.

Une évolution sur les filières est en cours de réflexion avec la création pourquoi pas des filières technologiques ou professionnelles. Il y a une baisse des francophones dans l'établissement (2000 français sur Pékin), et une augmentation en personnel FLE est prévue. La maternelle et l'élémentaire sont privilégiés pour la hausse des effectifs ; c'est l'amorce pour le LFIP. C'est sur ces niveaux qu'il nous faut recruter davantage.

L'APE : L'objectif maternelle, quelle ambition ? Que fait-on ? Il y a 3 portes ouvertes ?

La directrice d'école : Concernant les portes ouvertes, on a retravaillé, cette année, les modalités pour mieux répondre aux attentes des familles qui recherchent plus de proximité, en petits groupes et un contact plus direct avec les équipes, comme dans les structures privées et anglosaxonnes. Nous prévoyons donc une P.O par mois cette année à compter de février basée sur ce nouveau format.

En parallèle, un projet de P.O privatisées est à l'étude pour des écoles comme LMMP et d'autres structures privées afin de leur permettre d'envisager le système scolaire français et notamment le LFIP comme une véritable possibilité, à l'entrée de l'élémentaire.

Le CFE : Un établissement scolaire ne fonctionne pas comme une entreprise. Ce n'est pas aussi simple que cela. Un établissement n'est pas un produit, s'il y avait 100 élèves en plus, cela créerait

aussi des difficultés, de recrutements, de classes... Ce n'est pas un audit, il y a une direction qui gère l'établissement, qui ne fonctionne pas comme une société. L'éducation ce n'est pas vendre un produit, c'est plus complexe.

L'APE : Il faut se mettre ensemble autour d'une table.

Le CFE approuve la remarque des parents, il y a des instances, il faut les réunir davantage.

- **ACS : tenants et aboutissants de la volonté d'externalisation de la gestion des ACS ?**

Le CFE propose que le sujet soit traité dans un prochain CE.

Le proviseur met fin aux débats (RI du CE) et indique qu'un CE extraordinaire sera réuni à la rentrée pour traiter de la question du projet de l'externalisation des ACS et de l'attractivité de l'établissement.

Fin du Conseil d'Établissement, 21h.